



académie

bulletin académique



n° **534**



du 4 juillet 2011

SOMMAIRE

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE		
- Sections européennes et/ou orientales - Demandes d'ouvertures, de fermetures ou de transformations pour la rentrée scolaire 2012		1
- Arrêtés relatifs à la modification de la carte des formations - Rentrée scolaire 2011		8
DIVISION FINANCIERE		
- Indemnisation des frais de repas dans le cadre de la réglementation sur les frais de déplacement temporaires et mise en œuvre dans l'application DT		24
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE		
- Appel à candidature		25

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

DOS/11-534-108 du 04/07/2011

SECTIONS EUROPEENNES ET/OU ORIENTALES - DEMANDES D'OUVERTURE, DE FERMETURE OU DE TRANSFORMATIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2012

Destinataires : Etablissements publics du second degré - Etablissements privés sous contrat du second degré

Affaire suivie par : DOS - M. PITOT BELIN - Tel : 04 42 91 71 55 - DEEP - M. GENESTOUX - Tel : 04 42 95 29 22

CALENDRIER DES OPERATIONS

1) Les chefs d'établissements (collèges, lycées et lycées professionnels) publics et privés sous contrat, désireux d'ouvrir, à la rentrée scolaire 2012, une section européenne et/ou orientale dans leur établissement sont priés de consulter le protocole qui leur apportera toute l'information sur la réglementation en vigueur, et de renseigner le dossier de candidature pour une demande d'ouverture ou de transformation.

En cas de fermeture de section européenne et/ou orientale, la demande doit être argumentée.

▲ Les lycées professionnels doivent renseigner, en plus du dossier de candidature, le document « demande d'ouverture d'une section européenne et/ou orientale en lycée professionnel » en intégrant les éléments du cahier des charges joint au présent BA.

En ce qui concerne la procédure d'appariement, une aide peut être apportée par la DAREIC (04 42 95 29 70)

Toutes les demandes d'ouvertures de sections européennes et/ou orientales doivent faire l'objet d'une concertation préalable en bassin de formation. Deux collèges d'un même bassin doivent faire une demande d'ouverture concernant la même langue. Le lycée de proximité devra également effectuer la même demande afin d'assurer la continuité pour l'année n+2. La procédure est identique dans le cadre des cités scolaires.

Les demandes d'ouvertures de sections européennes et/ou orientales non retenues les années précédentes doivent faire l'objet de la constitution d'un nouveau dossier.

Les chefs d'établissements publics et privés sous contrat doivent renseigner, pour chaque demande, 1 dossier à faire parvenir à la Division de l'Organisation Scolaire du rectorat, par voie électronique, **au plus tard pour le vendredi 30 septembre 2011.**

Le dossier de candidature est accessible en cliquant sur le lien suivant :

[Dossier de candidature](#)

Procédure :

- 1- *Télécharger et enregistrer le dossier sur votre bureau*
- 2- *Renseigner les 7 onglets du dossier de manière informatisée*
- 3- *Transmettre le dossier par mail à l'adresse suivante : anne.sainati@ac-aix-marseille.fr
(Ne pas transmettre de dossier sous format papier, ni scanné)*
- 4- *Un accusé de réception vous sera adressé après votre transmission*

2) Ces demandes seront étudiées par la commission académique de la carte des langues courant décembre 2011. Une sélection des demandes retenues sera présentée à Monsieur le recteur pour décision. Les ouvertures seront effectuées en fonction des moyens mis à disposition de l'académie par le ministère.

3) Dans le courant du 1^{er} trimestre 2012, Monsieur le recteur arrête la liste définitive des ouvertures de sections européennes et/ou orientales qui seront implantées dans l'académie pour la rentrée scolaire 2012.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

PROTOCOLE

Les sections européennes et/ou orientales sont régies par la circulaire n° 92.234 du 19 août 1992. Les sections européennes et/ou orientales en lycée professionnel ont fait l'objet de la note de service N° 2001- 151 du 27-7-2001 parue au B.O. N°31 du 30 août 2001.

Elles visent à renforcer le niveau de compétence linguistique des élèves de collèges (4ème-3ème), lycées et lycées professionnels par une utilisation transdisciplinaire de la langue étrangère, leur faire acquérir une connaissance approfondie du ou des pays où est parlée la langue de la section.

Leur ouverture est prononcée par le Recteur.

Ce protocole fixe le cahier des charges d'une section européenne et/ou orientale et les conditions dans lesquelles les collèges, lycées et lycées professionnels peuvent être candidats à l'ouverture d'une telle section.

Principes de base des sections européennes et/ou orientales :

1 - Un dispositif pédagogique souple et évolutif

Les sections européennes et/ou orientales proposent aux élèves :

1.1. un horaire d'enseignement linguistique supplémentaire dans leur 1ère ou 2ème langue vivante

Les deux premières années du cursus en section européenne et/ou orientale sont consacrées à un renforcement linguistique destiné à développer la capacité de communication des élèves en langue étrangère et à préparer l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines dans la langue de la section : 2 heures hebdomadaires minimum, en sus de l'horaire officiel.

1.2. une partie du programme de certaines disciplines non linguistiques, assurée en langue étrangère

L'enseignement d'une discipline non linguistique dans la langue de la section est mis en oeuvre, en principe, au cours de la 3ème année de scolarisation en section européenne (2° générale, technologique ou professionnelle).

Il vise à généraliser l'utilisation transdisciplinaire de la langue étrangère comme outil de communication. Il n'y a plus d'enseignement linguistique supplémentaire en classe de 2°.

Une partie du programme est enseignée, sur l'horaire normal, dans la langue de la section. En classe de 1ère, l'histoire géographie commune à quel ques différences de pr ogramme près à pl usieurs filières semble particulièrement appropriée. Toutes les disciplines peuvent être cependant concernées dès lors que leur enseignement en langue étrangère est approuvé par l'inspecteur concerné. Un travail de concertation interdisciplinaire est indispensable.

1.3 un programme d'activités culturelles et d'échanges avec le pays dont la langue est enseignée dans la section

Les activités internationales mises en oeuvre dans l'établissement constituent une pièce maîtresse du dispositif proposé. Elles s'appuient sur une coopération étroite avec des établissements et organismes partenaires à l'étranger et sont structurées dans un programme pédagogique détaillé inclus dans le projet d'établissement.

Bien que le programme culturel et d'échanges en section européenne et/ou orientale soit prépondérant pour atteindre les objectifs fixés, celui-ci ne peut pas être imposé aux familles. La contribution financière de ces dernières doit être contractualisée en début d'année. Toutes les formes d'aides (fond social collégien, lycée, subventions des collectivités, du Ministère, financements communautaires...) doivent être utilisées pour permettre une participation de tous les élèves de la section à ces activités

Activités subventionnées

- Echanges de classe dans le cadre d'un appariement d'établissements avec participation des élèves aux enseignements dans la langue du pays.
- Partenariat scolaire multilatéral COMENIUS engageant au moins 3 établissements européens (mobilité d'élèves et d'enseignants, échanges mail, visioconférences, journal multilingue, expositions...).
- Mobilité individuelle des élèves COMENIUS permettant aux élèves du second degré des établissements scolaires d'effectuer un séjour de 3 à 10 mois, dans un autre pays européen.

- Accueil d'un assistant de langue COMENIUS permettant à un établissement d'initier ses élèves à la culture et à la langue du pays dont l'assistant est originaire, tout en améliorant l'apprentissage des langues vivantes enseignées habituellement.
- L'action eTwinning s'inscrit dans le cadre du programme COMENIUS, visant à favoriser les projets de coopérations européennes dans le champ de l'éducation.
- Pour l'Allemagne, dans le cadre du dispositif Voltaire et Sauzay (OFAJ), échanges individuels d'élèves pour un séjour de moyenne durée (6 semaines à 3 mois) et mobilité Heinrich Heine (certification)
- Séjour chez le partenaire allemand dans le cadre de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel
- Séjours en tiers-lieu ou classes bi-nationales.
- Placements d'élèves dans des entreprises étrangères (Leonardo da Vinci, OFAJ, SFA,...)

Les périodes de formation à l'étranger des élèves de lycées professionnels ou technologiques peuvent être validées par l'Europas (document communautaire d'information créé par la Commission Européenne dans le cadre de la mise en oeuvre de la décision européenne sur les parcours européens de formation : (voir BO n°33 du 23/09/99).

La section européenne et/ou orientale est un élément de dynamisation et d'ouverture de l'établissement vers l'étranger qui doit avoir des retombées pédagogiques pour les autres élèves et la vie de l'établissement en général.

1.4 La possibilité de suivre un cursus en section européenne et d'obtenir, dans toutes les séries du baccalauréat, une mention « section européenne » ou « section de langue orientale » portée sur le diplôme

Les sections européennes et/ou orientales sont organisées en sites de façon à permettre aux élèves de collège de poursuivre leur parcours jusqu'au baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Les créations de sections européennes et/ou orientales en classe de seconde doivent s'appuyer sur l'existence d'un vivier d'élèves suffisant. Pour alimenter le dispositif jusqu'au bac, 2 mêmes sections européennes devront déjà exister en collège pour un lycée.

Les décrets n° 93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 portant règlement général du baccalauréat général et du baccalauréat technologique précisent qu'en application des modalités fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale, dans toutes les séries du baccalauréat, les diplômes délivrés aux candidats peuvent comporter l'indication "section européenne" ou "section de langue orientale".

1.4.1. Validation du cursus "section européenne" ou « section de langue orientale » au baccalauréat

Voir note de service 2003 192 du 05/11/2003 parue au BO N°42 du 13 mai 2003 et l'arrêté du 09/05/2003 parue au BO N°24 du 12/06/2003.

En cas d'échec, le rectorat peut délivrer aux élèves demandeurs, sur proposition des professeurs, un certificat régional de scolarisation en section européenne et/ou orientale.

1.4.2. Validation du cursus "section européenne" ou « section en langue orientale » en baccalauréat professionnel

Voir arrêté du 4 août 2000 paru au JO du 12 août 2000.

Mêmes dispositions que pour le bac d'enseignement général et technologique :

Epreuve orale en deux parties (interrogation orale du candidat sur un document non étudié par l'élève durant sa scolarité et entretien portant sur les travaux et activités dans l'année dans la discipline non linguistique ou encore sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement) ; note de contrôle continu attribuée conjointement par le professeur de langue et le professeur de discipline non linguistique.

Pour les élèves de baccalauréat professionnel, les compétences acquises au cours de la scolarité en section européenne sont évaluées dans l'optique d'une qualification professionnelle et linguistique supplémentaire pour l'accès au marché du travail au sein de l'Union Européenne.

2 – Un cursus continu et une poursuite d'études post-bac

Les élèves de section européenne et/ou orientale s'engagent à suivre le cursus qui leur est proposé jusqu'à l'obtention de l'indication européenne sur le diplôme.

Pour faciliter leur accès dans les universités européennes ou orientales, il est prévu dans le texte fondateur que le Ministère négocie avec les états concernés des avantages spécifiques tels que la dispense du test de connaissance linguistique à l'entrée à l'université.

3 – Des enseignants qualifiés

3.1 Il est fait appel, pour l'enseignement des disciplines non linguistiques en langue étrangère, à des enseignants qualifiés de cette discipline, capables de s'exprimer avec aisance dans une langue étrangère (communication orale essentiellement). Les inspecteurs concernés apprécient les compétences des personnes pressenties, sous forme d'un entretien en langue étrangère, qui donne lieu à la remise à l'intéressé d'un certificat d'habilitation à enseigner en section européenne ou orientale.

Des postes à exigence particulière sont proposés chaque année dans le cadre du mouvement intra académique pour permettre aux établissements d'assurer l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines en langue étrangère.

3.2 L'établissement a également la possibilité de participer à la procédure annuelle d'échanges de professeurs (au sein de l'Union Européenne) et peut proposer à ses établissements partenaires à l'étranger un échange simultané poste pour poste (professeur de langues vivantes) par le biais du CIEP.

3.3 Une coopération entre établissements frontaliers est concevable, après signature d'une convention entre les deux chefs d'établissements qui précise les conditions dans lesquelles les enseignants mettent leurs compétences au service de l'établissement partenaire.

3.4 L'appel à des intervenants extérieurs est possible, soit pour la mise en place du programme international, soit pour assurer certains enseignements en langue étrangère. Les inspecteurs des disciplines linguistiques et non-linguistiques concernées doivent dans ce dernier cas, être sollicités pour donner leur approbation.

4 - Des élèves motivés

4.1 L'entrée des élèves en section européenne et/ou orientale s'opère sur la base de leurs aptitudes linguistiques et de leur motivation reconnue. Le test de langue ne peut constituer le seul critère d'entrée en section européenne ou orientale et doit être enrichi, dans le cadre du bilan de l'élève effectué en fin de cycle, d'éléments plus qualitatifs permettant d'apprécier la capacité de l'élève à s'investir dans une scolarité à caractère européen (intérêt pour la section, capacités de communication, aptitudes linguistiques, projet personnel et professionnel).

4.2 Le recrutement au sein de l'établissement ou dans le secteur de l'établissement doit être privilégié de façon à conserver au dispositif des sections européennes et/ou orientales son caractère pédagogique et éviter une demande et une sélection excessive.

Les sections européennes et/ou orientales ne sont pas des structures mais constituent des aménagements pédagogiques destinés à renforcer les compétences linguistiques des élèves.

L'implantation des sections européennes et/ou orientales peut être amenée à évoluer dans le temps en fonction des ressources disponibles en personnel enseignant, des projets en amont et en aval de la section, des résultats obtenus par les élèves.

La section n'ouvre donc pas à un recrutement hors du secteur de l'établissement sauf situation particulière qui sera examinée par l'Inspection Académique et la commission académique des sections européennes et/ou orientales (cas particuliers des langues les moins enseignées par exemple).

4.3 La constitution de classe est autorisée (sauf en 6ème - 5ème) mais le regroupement en section, d'élèves issus de plusieurs classes est recommandé en lycée afin de permettre aux élèves scolarisés en 1ère dans des séries différentes de continuer à bénéficier du dispositif.

4.4 Une attention particulière sera portée sur les modalités d'évaluation des acquis des élèves dans le domaine linguistique mais aussi dans les activités d'ouverture internationale.

Les progressions pédagogiques peuvent être élaborées sur deux cycles.

5.- Procédure à suivre

5.1 Faire parvenir les **dossiers de candidature (dossier téléchargeable sur le site académique)** selon les modalités et le calendrier indiqués au « calendrier des opérations ».

Le projet d'ouverture de section européenne et/ou orientale doit être intégré dans le projet d'établissement ou dans l'avenant du contrat d'association pour les établissements privés.

5.2. L'étude des projets sera réalisée par les corps d'inspection concernés, (les IA-IPR et IEN-ET/EG de spécialités linguistiques et non linguistiques, le délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération et les inspecteurs d'académies pour les demandes en collèges).

5.3. Une aide pratique pour le montage des dossiers pourra être demandée au rectorat : DOS, DAREIC, IA-IPR et IEN-ET/EG.

5.4 Le groupe académique des langues vivantes présidé par Monsieur le recteur se réunira courant décembre 2011 pour procéder à une pré-sélection des établissements candidats à l'ouverture d'une section européenne et/ou orientale et se prononcera sur les demandes de postes à profil et sur la reconduction des sections déjà ouvertes.

5.5 La liste des sections retenues est arrêtée par le recteur au cours du premier trimestre 2012.

5.6 Il est précisé qu'en règle générale, les moyens horaires nécessaires au fonctionnement des sections européennes et/ou orientales seront intégrés dans la dotation horaire globale des établissements retenus.

5.7 L'extension du dispositif se fera sous forme d'une organisation des sections européennes et/ou orientales en site géographique, de façon à proposer aux élèves un cursus continu du collège au lycée. Il est impératif que le projet d'un établissement soit conçu dans une logique de bassin.

5.8 Le dispositif des sections européennes et/ou orientales sera géographiquement étendu sur la base d'une diversification des langues enseignées.

6.- Un dispositif d'évaluation

6.1 La continuité du cursus collège-lycée jusqu'à l'obtention de la mention « section européenne » ou « section de langue orientale »

Des indicateurs quantitatifs sont en cours de construction pour mesurer, par bassin de formation, l'efficacité du dispositif :

- % d'élèves de 3ème scolarisés en section européenne et qui s'engagent en seconde européenne (vœux des familles, propositions des conseils de classe, affectation définitive)
- % d'élèves de seconde européenne accédant au bac européen
- Taux de réussite à la mention section européenne au bac (note à l'épreuve de langue1 au bac et résultats à l'épreuve spécifique européenne)

6.2 La qualité des enseignements

Les visites conjointes des inspecteurs de langue et de discipline permettent d'évaluer la qualité de l'enseignement linguistique dispensé en section européenne (cours de langue et/ou discipline non linguistique enseignée en langue étrangère).

Un diagnostic plus complet portant sur l'investissement des équipes dans le projet, les besoins en formation et les articulations inter-cycles permet d'apporter des éléments d'appréciation qualitative sur le fonctionnement des sections européennes et/ou orientales (un protocole d'évaluation sera progressivement établi par les corps d'inspection).

CAHIER DES CHARGES

----- Sections Européennes et/ou Orientales en LP

RAPPEL DES TEXTES

- Circulaire n° 92-234 du 19 août 1992
- Note de Service 2001-151 du 27 juillet 2001

I) ATTENTES DU PRESCRIPTEUR : 4 VOLETS

- Linguistique
- Culturel
- Professionnel
- Dimension internationale

II) OBJECTIFS

- Offrir aux élèves la possibilité d'avoir un baccalauréat professionnel avec mention "section européenne"
- Développer des compétences linguistiques et culturelles
- Acquérir des compétences professionnelles
- Développer une conscience de citoyenneté européenne

III) CONDITIONS D'OUVERTURE

- Uniquement en baccalauréat professionnel
- Élèves informés et motivés
- En nombre suffisant (minimum 15 élèves), de préférence inscrits dans une même division
- LV enseignée en section européenne obligatoirement suivie en CAP ou connaissances suffisantes dans la langue pour les élèves issus de la voie générale (positionnement à faire)
- Expérience des échanges, prévisions PFE à l'étranger
- Avis du CA
- Fiabilité de la base élèves
- Présence d'au moins un enseignant de DNL à caractère professionnel
- Intégration dans le projet d'établissement
- Avis de l'IEN de la filière et de l'IEN correspondant à l'établissement

IV) MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Présentation et mise en oeuvre du projet pédagogique
- PFMP à l'étranger fortement recommandée
- Sensibilisation effective des élèves et de leur famille au projet

V) INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre d'inscrits dans la section
- Nombre d'inscrits au baccalauréat professionnel
- Nombre de mentions obtenues et résultats en langue (dans le cadre d'une demande de renouvellement)
- Réalité des échanges (dans le cadre d'un renouvellement)
- Plus-value pédagogiques : poursuite d'études, devenir des élèves issus de la section

VI) EVALUATION DE L'ACTION

Par le groupe académique, après avis, et/ou audit, des corps d'inspection et du DAREIC.

VII) CONDITIONS DE NON RENOUVELLEMENT

- En cas d'absence de professeur de DNL
- En cas d'absence d'élèves inscrits aux épreuves de la langue de la section

VIII) CALENDRIER

cf. calendrier général des sections européennes et/ou orientales.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

DOS/11-534-109 du 04/07/2011

ARRETES RELATIFS A LA MODIFICATION DE LA CARTE DES FORMATIONS - RENTREE SCOLAIRE 201%

Destinataires : Etablissements publics du second degré - Etablissements privés sous contrat du second degré

Affaire suivie par : DOS - M. PITOT BELIN - Tel: 04 42 91 71 55 - Mme RICHAUD - Tel: 04 42 91 71 61
- M. GILLARD - Tel : 04 42 91 71 60 - DEEP - M. GENESTOUX - Tel : 04 42 95 29 22

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU la loi n° 88-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'Etat
- VU l'article L.211.2 du Code de l'Education
- VU la consultation du CTPA en date du 28 mars 2011 et du 31 mai 2011
- VU la consultation de la commission de concertation de l'enseignement privé en date du 17 juin 2011

-ARRETE-

ARTICLE PREMIER : La carte des formations (enseignements d'exploration, options linguistiques, sections européennes et/ou orientales et formations complémentaires) pour les établissements publics et privés sous contrat est arrêtée conformément aux dispositions mentionnées dans la liste annexée au présent arrêté. Cette liste est définitive au titre de l'année scolaire 2011-2012.

ARTICLE DEUXIEME : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le **28 JUIN 2011**



Jean-Paul de GAUDEMAR

**MODIFICATIONS DE LA CARTE DES FORMATIONS GENERALES ET
TECHNOLOGIQUES
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

RENTREE SCOLAIRE 2011

CARTE DES LANGUES

BACHIBAC

Lycée Théodore Aubanel	Avignon	(sous réserve d'auto financement)
Lycée La Méditerranée	La Ciotat	(sous réserve d'auto financement)
Lycée Saint Charles	Marseille	
Lycée Jean Lurçat	Martigues	

ESABAC

Lycée Paul Arène	Sisteron
------------------	----------

SECTION INTERNATIONALE

Collège Marseilleveyre	Marseille	Arabe
------------------------	-----------	-------

SECTIONS BILINGUES

***OUVERTURES**

Bouches du Rhône

Collège les Amendeirets	Chateauneuf les Martigues	Espagnol
Collège Pesquier	Gardanne	Italien
Collège Glanum	St Rémy de Provence	Allemand
Collège Vallon de Toulouse	Marseille	Allemand
Collège Jean Moulin	Salon de Provence	Allemand
Collège Arthur Rimbaud	Marseille	Espagnol

Vaucluse

Collège Lou Vignarès	Vedène	Allemand
----------------------	--------	----------

***FERMETURES**

Hautes Alpes

Collège centre	Gap	Italien
Collège Mauzan	Gap	Allemand

SECTIONS EUROPEENNES ET/OU ORIENTALES

Hautes Alpes

Collège de Fontreyne	Gap	ALLEMAND
Collège Centre	Gap	ESPAGNOL
Collège Mauzan	Gap	ITALIEN
Collège La Batie neuve	La Batie Neuve	ESPAGNOL

Bouches du Rhône

Collège Château double	Aix	ALLEMAND
Collège Mignet	Aix	ARABE
Collège les Prêcheurs	Aix	ITALIEN
Collège Fernand Léger	Berre l'Etang	ITALIEN
Collège Virebelle	La Ciotat	ALLEMAND
Collège Les Matagots	La Ciotat	ITALIEN
Collège Edouard Manet	Marseille	ANGLAIS
Collège Henri Barnier	Marseille	ARABE
Collège Les Garrigues	Rognes	ESPAGNOL
Lycée Emile Zola	Aix	ANGLAIS 1ère STG (DNL: Eco-Gestion)
Lycée Montgrand	Marseille	ARABE (DNL: Hist-Géo)
Lycée Jean Monnet	Vitrolles	ALLEMAND (DNL: Hist-Géo)
Lycée Pierre Mendès France	Vitrolles	ITALIEN (DNL: SES) (sous réserve du vivier d'élèves)

Vaucluse

Collège Jean Giono	Orange	ALLEMAND
Collège Marcel Pagnol	Pertuis	ITALIEN
Lycée Charles de Gaulle	Apt	ITALIEN (DNL: SES) (sous réserve d'auto financement)
Lycée Alphonse Benoit	Isle s/ Sorgue	ANGLAIS (DNL: Hist-Géo)

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

***OUVERTURES**

Alpes de Haute Provence

Collège Paul Arène	Sisteron	Rugby
Collège du Verdon	Castellane	Canoë-kayak

Bouches du Rhône

Collège Aragon	Roquevaire	Danse
Collège Defferre	Marseille	Aviron
Collège Roy d'Espagne	Marseille	Athlétisme
Collège Monod	Les Pennes Mirabeau	Tennis

Vaucluse

Collège Anne Franck	Morières les Avignon	Activités physiques de pleine nature
Collège Roumanille	Avignon	Arbitrage

***TRANSFORMATION**

Hautes Alpes

Collège Fontreyne	Gap	Activités artistiques (danse, cirque, gymnastique) transformation de la section Equitation
-------------------	-----	---

***FERMETURE**

Vaucluse

Collège Paul Eluard	Bollène	Arbitrage
---------------------	---------	-----------

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Lycée Dominique Villars	Gap	Sciences et laboratoire
Lycée Emile Zola	Aix	Arts du spectacle
Lycée Vauvenargues	Aix	Littérature et société
Lycée MM Fourcade	Gardanne	Sciences et laboratoire
Lycée Marcel Pagnol	Marseille	Arts du son
Lycée Saint Exupéry	Marseille	Biotechnologies
Lycée Jean Perrin	Marseille	Littérature et société
Lycée Jean Lurçat	Martigues	Sciences et laboratoire
Lycée P Mendès France	Vitrolles	Littérature et société
Lycée Jean Monnet	Vitrolles	Arts du son
Lycée Lucie Aubrac	Bollène	Sciences et laboratoire
Lycée Jean Henri Fabre	Carpentras	Littérature et société
Lycée de Vaison	Vaison la romaine	Arts du spectacle

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Lycée A. David Neel	Digne	Arts plastiques (APLA) Cinéma audiovisuel (CINAV)
Lycée Antonin Artaud	Marseille	Officialisation de l'EPS facultatif
Lycée Frédéric Mistral	Avignon	Théâtre

PRE-BAC

Lycée Montmajour	Arles	Ouverture 1 division de 1ère STL Fermeture 1 division de 1ère S SVT
Lycée du Rempart	Marseille	Ouverture 0,5 division de 1ère ES

POST BAC

Lycée St Exupéry	Marseille	Diplôme supérieur des Arts appliqués
Lycée Marie Curie	Marseille	CPGE Techno et biologie
Lycée Jean Perrin	Marseille	CPGE Economique et commerciale option technologique
Lycée Les Iscles	Manosque	BTS Maintenance industrielle

ULIS

Collège Roquecoquille	Châteaurenard	ULIS 1
Collège Arthur Rimbaud	Marseille	ULIS 1
Collège Pays des Sorgues	Le Thor	Transfert de l'Ulis du collège Jean Bouin de L'Isle sur Sorgue
Collège Marie Mauron	Pertuis	ULIS 1
Lycée Victor Hugo	Marseille	Dyslexie
Lycée Charles de Gaulle	Apt	

CLASSE A HORAIRES AMENAGES

Collège Robert Morel	Arles	Arts et images
Collège Gérard Philippe	Martigues	Danse
Collège Longchamp	Marseille	Musique

Carte des formations STI2D - rentrée scolaire 2011

DPT	Bassin	Ville	Dénomination	Spécialités existantes	Spécialités STI2D
04	DIGNE-SISTERON	DIGNE	G. de Gennes	Génie électrotechnique, Génie électronique	AC
					EE
	MANOSQUE	MANOSQUE	Les Iscles	Génie électrotechnique	SIN
					EE
05	BRIANCON-EMBRUN	BRIANCON	Altitude	Génie électronique, Génie mécanique productique	ITEC
					EE
					SIN
13	AIX-PERTUIS	AIX	Vauvenargues	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique	EE
		GARDANNE	Fourcade	Génie électrotechnique, Génie électronique	SIN
	ARLES-TARASCON	ARLES	Pasquet	Génie électrotechnique, Génie mécanique productique	ITEC
					EE
					SIN
	ISTRES-MARTIGUES	MARTIGUES	Langevin	Génie électrotechnique, Génie mécanique productique	EE
			Lurçat	Génie électronique, Génie mécanique struct. métal.	ITEC
	MARIGNANE-VITROLLES	VITROLLES	Mendes France	Génie électronique, Génie mécanique productique, Génie mécanique microtechnique	SIN
					ITEC
	MARSEILLE-AUBAGNE-LA CIOTAT	LA CIOTAT	La Méditerranée	Génie électrotechnique, Génie électronique	EE
					SIN
	MARSEILLE CENTRE	MARSEILLE	Jean Perrin	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique, Génie mécanique systèm. motor.	ITEC
					EE
	MARSEILLE LITTORAL NORD	MARSEILLE	Rempart	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique	SIN
					ITEC
	MARSEILLE ETOILE SUD	MARSEILLE	L'estaque	Génie électrotechnique	EE
			Artaud	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique	EE
	SALON-DE-PROVENCE	SALON	Craponne	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique, Génie mécanique struct. métal.	SIN
					ITEC
	84	AVIGNON	AVIGNON	Ph. De Girard	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique, Génie mécanique systèm. motor.
SIN					
ITEC					
CARPENTRAS-ORANGE	CARPENTRAS	Fabre	Génie électronique, Génie mécanique productique	EE	
				ITEC	
CAVAILLON-APT	ISLE/SORGUES	Benoit	Génie électrotechnique, Génie électronique, Génie mécanique productique	EE	
				SIN	
					ITEC

SIN Système d'information et numérique
ITEC Innovation technologique et éco-conception
EE Energie et environnement
AC Architecture et construction

Carte des formations STD2A - rentrée scolaire 2011

DPT	Bassin	Ville	Dénomination	Spécialité
13	MARSEILLE ETOILE SUD	MARSEILLE	Diderot	STD2A
84	AVIGNON	AVIGNON	F. Mistral	STD2A

Carte des formations STL - rentrée scolaire 2011

DPT	Bassin	Ville	Dénomination	Spécialité
04	DIGNE-SISTERON	DIGNE	G. de Genes	Biotechnologie
13	ARLES-TARASCON	ARLES	Montmajour	SPCL
	ISTRES-MARTIGUES	MARTIGUES	Langevin	SPCL
	MARIGNANE-VITROLLES	VITROLLES	Mendes France	SPCL
	MARSEILLE-AUBAGNE-LA CIOTAT	LA CIOTAT	La Méditerranée	SPCL
			Jean Perrin	SPCL
	MARSEILLE CENTRE	MARSEILLE	Marie Curie	Biotechnologie
	MARSEILLE LITTORAL NORD		Saint Exupéry	Biotechnologie
Victor Hugo			SPCL	
84	AVIGNON	AVIGNON	René Char	SPCL Biotechnologie

Légende

SPCL Sciences physiques et chimiques en laboratoire

**EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS DANS LES COLLEGES ET LYCEES GENERAUX OU TECHNOLOGIQUES
PRIVES SOUS CONTRAT A LA RENTREE 2011**

OUVERTURE DE FORMATIONS

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES

LT PR Célony (Aix - en - Provence)	1ERE ST2A	1 div.	30 él.
LGT PR Saint Joseph (Avignon)	1ERE ST2A	1 div.	35 él.

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LGT PR Saint Eloi (Aix - en - Provence)	1ERE STI2D	2 div.	60 él.
LGT PR St Jean Baptiste de la Salle (Avignon)	1ERE STI2D	2 div.	60 él.
LGT PR Saint Louis - Sainte Marie (Gignac)	1ERE STI2D	1 div.	24 él.
LT PR Don Bosco (Marseille)	1ERE STI2D	2 div.	54 él.
LT PR Ecole Modèle d'Electronique (Marseille)	1ERE STI2D	1 div.	24 él.

FERMETURE DE FORMATIONS

SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

LT PR Le Rocher (Salon - de - Provence)	2NDE Générale et technologique	1 div.	24 él.
---	--------------------------------	--------	--------

SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

LT PR Célony (Aix - en - Provence)	1ERE STI Arts Appliqués	1 div.	30 él.
	1ERE Adapt. STI électronique	0,5 div.	15 él.
LGT PR Saint Eloi (Aix - en - Provence)	1ERE STI électronique	0,5 div.	15 él.
	1ERE Adapt. STI électrotechnique	1 div.	24 él.
LGT PR St Jean Baptiste de la Salle (Avignon)	1ERE STI électrotechnique	0,5 div.	15 él.
	1ERE STI électronique	1 div.	30 él.
LGT PR Saint Joseph (Avignon)	1ERE STI électrotechnique	1 div.	30 él.
	1ERE STI Arts Appliqués	1 div.	30 él.
LGT PR Saint Louis - Sainte Marie (Gignac)	1ERE STI électronique	1 div.	24 él.
	1ERE STI électronique	1 div.	24 él.
LT PR Don Bosco (Marseille)	1ERE STI électronique	1 div.	24 él.
	1ERE STI électrotechnique	1 div.	24 él.
LT PR Ecole Modèle d'Electronique (Marseille)	1ERE Adapt. STI électronique	1 div.	24 él.
LT PR Le Rocher (Salon - de - Provence)	1ERE STI Génie Mécanique : microtechniques	0,5 div.	15 él.
LT PR Caucadis (Vitrolles)	1ERE STI Electrotechnique	0,5 div.	15 él.

**EVOLUTION DE LA CARTE DES LANGUES, OPTIONS ET ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES
DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT A LA RENTREE 2011**

OUVERTURE DE LANGUES, OPTIONS ET ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

CLASSES BILANGUE

CLG PR Sacré Cœur (Aix-en-Provence)	Bilangue anglais italien	1 gr.	30 él.
CLG PR Saint Michel (Avignon)	Bilangue anglais italien	1 gr.	30 él.
CLG PR Saint Mauront (Marseille)	Bilangue anglais arabe	1 gr.	30 él.
CLG PR Sévigné (Marseille)	Bilangue anglais allemand	1 gr.	30 él.
CLG PR Saint Louis (Orange)	Bilangue anglais italien	1 gr.	30 él.
CLG PR La Présentation (Salon-de-Pce)	Bilangue anglais allemand	1 gr.	30 él.
CLG PR Saint Gabriel (Valréas)	Bilangue anglais allemand	1 gr.	30 él.

DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

CLG PR Marie Rivier (Sorgues)	Module découverte professionnelle 6h en troisième	1 div.	30 él.
CLG PR Saint Gabriel (Valréas)	Option découverte professionnelle 3h en troisième	1 gr.	30 él.

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES DE STI2D (réforme STI)

LGT PR Saint Eloi (Aix-en-Provence)	Systemes d'information et numérique	0,5 gr.	15 él.
	Energies et environnement	1 gr.	30 él.
	Innovation technologique et éco-conception	0,5 gr.	15 él.

LT PR St Jean Baptiste de la Salle (Avignon)	Systèmes d'information et numérique	1 gr.	30 él.
	Energies et environnement	1 gr.	30 él.
LGT PR Saint Louis Sainte Marie (Gignac)	Systèmes d'information et numérique	0,5 gr.	12 él.
	Energies et environnement	0,5 gr.	12 él.
LT PR Don Bosco (Marseille)	Systèmes d'information et numérique	1 gr.	24 él.
	Energies et environnement	1 gr.	30 él.
LT PR Ecole Modèle d'Electronique (Marseille)	Systèmes d'information et numérique	0,5 gr.	12 él.
	Energies et environnement	0,5 gr.	12 él.

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES DE STL (réforme STL)

LGT PR Louis Pasteur (Avignon)	Biotechnologies	1 gr.	24 él.
LT PR Chimie Biologie (Marseille)	Biotechnologies	1 gr.	30 él.
	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	0,5 gr.	15 él.
LT PR Marie Gasquet (Marseille)	Biotechnologies	1 gr.	30 él.
LT PR Saint Vincent de Paul (Avignon)	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	0,5 gr.	15 él.

SECTIONS EUROPEENNES ET ORIENTALES

CLG PR La Nativité (Aix-en-Provence)	Section orientale chinois	1 gr.	30 él.
--------------------------------------	---------------------------	-------	--------

AUTRES OUVERTURES EN LANGUES

LT PR Célony (Aix-en-Provence)	LV2 italien	1 gr.	35 él.
LT PR Caucadis (Vitrolles)	LV2 italien	1 gr.	35 él.

FERMETURE DE LANGUES, OPTIONS ET ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

CLASSES BILANGUE

CLG PR Sainte Trinité (Marseille)	Bilangue anglais allemand	1 gr.	30 él.
-----------------------------------	---------------------------	-------	--------

DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

CLG PR Sainte Catherine de Sienne (Aix-en-Pce)	Option découverte professionnelle 3h en troisième	1 gr.	30 él.
CLG PR Immaculée Conception (Carpentras)	Option découverte professionnelle 3h en troisième	1 gr.	30 él.
CLG PR Sacré Cœur (Digne - Les - Bains)	Option découverte professionnelle 3h en troisième	1 gr.	30 él.
CLG PR Chevreur Champavier (Marseille)	Option découverte professionnelle 3h en troisième	1 gr.	30 él.
LP PR La Cabucelle (Marseille)	Module découverte professionnelle 6h en troisième	1 div.	30 él.
LP PR Saint Henri (Marseille)	Module découverte professionnelle 6h en troisième	1 div.	30 él.
LP PR La Vigie (Marseille)	Module découverte professionnelle 6h en troisième	1 div.	30 él.
CLG PR Sainte Marthe (Tarascon)	Option découverte professionnelle 3h en troisième	1 gr.	30 él.

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

LG PR Saint Thomas d'Aquin (Marseille)	Littérature et société	1 gr.	35 él.
LG PR Sévigné (Marseille)	Méthodes et pratiques scientifiques	1 gr.	35 él.
LGT PR Saint Joseph les Maristes (Marseille)	Création et culture design	1 gr.	35 él.
LT PR Saint Vincent de Paul (Avignon)	Méthodes et pratiques scientifiques	1 gr.	35 él.

AUTRES FERMETURES D'OPTIONS

LT PR Chimie Biologie (Marseille)	Option facultative EPS	1 gr.	35 él.
LG PR Tour Sainte (Marseille)	Ens. de spécialité mathématiques en série littéraire	1 gr.	35 él.

AUTRES FERMETURES EN LANGUES

LG PR Ste Catherine de Sienne (Aix-en-Pce)	LV3 Italien	1 gr.	35 él.
LGT PR Louis Pasteur (Avignon)	LVR Provençal	1 gr.	35 él.
LT PR Jeanne d'Arc (Arles)	LV2 italien en BTS	1 gr.	24 él.

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU la loi n° 88-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'Etat
- VU l'article L.211.2 du Code de l'Education
- VU la consultation du CTPA en date du 28 mars 2011 et du 31 mai 2011
- VU la consultation de la commission de concertation de l'enseignement privé en date du 17 juin 2011

-ARRETE-

ARTICLE PREMIER : La carte des formations (bacs professionnels, certificats d'aptitude professionnelle, sections européennes et/ou orientales) de l'enseignement professionnel, pour les établissements publics et privés sous contrat, est arrêtée conformément aux dispositions mentionnées dans la liste annexée au présent arrêté. Cette liste est définitive au titre de l'année scolaire 2011-2012.

ARTICLE DEUXIEME : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le **28 JUIN 2011**



Jean-Paul de GAUDEMAR

EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS DANS LES LYCEES PROFESSIONNELS
PUBLICS A LA RENTREE 2011

OUVERTURE DE FORMATIONS

BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR

LP Bld Leau	Marseille	BTS Esthétique Cosmétique	0,5 div	15 él
-------------	-----------	---------------------------	---------	-------

BAC PROFESSIONNEL 3 ANS (y compris sections européennes)

LP Beau de Rochas	Digne	2nde Accompagnement SSP à domicile	0,5 div	15 él
LP Beau de Rochas	Digne	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	30 él
LP Beau de Rochas	Digne	2nde Maint. Mat. Opt. A Agricoles	(0,5) div	(12) él Changement dominante
LP Louis Martin Bret	Manosque	2nde Cuisine	0,5 div	12 él
LP Louis Martin Bret	Manosque	2nde Commercialisation et serv. Restau. SE Anglais	0,5 div	12 él
SEP Paul Arène	Sisteron	2nde Cuisine	0,5 div	12 él
SEP Paul Arène	Sisteron	2nde Commercialisation et serv. Restau.	0,5 div	12 él
LP Sévigné	Gap	2nde Cuisine	0,5 div	12 él
LP Sévigné	Gap	2nde Commercialisation et serv. Restau. SE Italien	0,5 div	12 él
LP Sévigné	Gap	2nde Accompagnement SSP à domicile	0,5 div	15 él
LP Sévigné	Gap	2nde Accompagnement SSP en structure	0,5 div	15 él
LP Paul Héraud	Gap	2nde Tech. Et. Bât. Opt. Ass. Arch.	0,5 div	15 él
LP Emile Zola	Aix en Prov.	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	30 él
LP Emile Zola	Aix en Prov.	SE Anglais sur 2nde Secrétariat	(0,5) div	(15) él Transfo de 0,5 BCP 3 ans traditionnel sur 1
LP Perdiguier	Arles	2nde Cuisine	0,5 div	12 él
LP Perdiguier	Arles	2nde Cuisine SE Anglais	0,5 div	12 él
LP Perdiguier	Arles	2nde Commercialisation et serv. Restau.	0,5 div	12 él
LP Perdiguier	Arles	2nde Commercialisation et serv. Restau. SE Anglais	0,5 div	12 él
LP L'étoile	Gardanne	2nde Accompagnement SSP à domicile	1 div	30 él
LP L'étoile	Gardanne	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	30 él
SEP La Méditerranée	La Ciotat	2nde Cuisine	0,5 div	12 él
SEP La Méditerranée	La Ciotat	2nde Commercialisation et serv. Restau. SE Anglais	0,5 div	12 él
LP Louis Blériot	Marignane	2nde Accompagnement SSP en structure	0,5 div	15 él
LP J-B Brochier	Marseille	2nde Accompagnement SSP à domicile	0,5 div	15 él
LP J-B Brochier	Marseille	2nde Accompagnement SSP en structure	1,5 div	45 él
LP La Calade	Marseille	SE Anglais sur 2nde Accueil Rel. Client.	(0,5) div	(12) él Transfo de 0,5 BCP 3 ans traditionnel sur 1
LP Colbert	Marseille	2nde Tech. Vente et conseil qualité opt. Produits	1 div	24 él
LP Colbert	Marseille	SE Anglais sur 2nde Accueil Rel. Client.	(0,5) div	(12) él Transfo du BCP 3 ans traditionnel
SEP Hôtelier	Marseille	2nde Cuisine	1 div	24 él
SEP Hôtelier	Marseille	2nde Commercialisation et serv. Restau.	1 div	24 él
LP Frédéric Mistral	Marseille	SE Anglais sur 2nde Commerce	(0,5) div	(15) él Transfo du BCP 3 ans traditionnel
LP Blaise Pascal	Marseille	2nde Optique Lunetterie	0,5 div	15 él
LP La Viste	Marseille	2nde Accompagnement SSP à domicile	0,5 div	12 él
LP La Viste	Marseille	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	24 él
LP La Viste	Marseille	2nde Serv. Proximité Vie Locale	1 div	24 él

LP Les Alpilles	Miramas	SE Anglais sur 2nde Transport	(0,5) div	(12) él	Transfo du BCP 3 ans traditionnel
LP Mongrand	Port de Bouc	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	24 él	
LP Adam De Craponne	Salon	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	30 él	
LP Les Ferrages	St Chamas	2nde Serv. Proximité Vie Locale	0,5 div	15 él	
LP Les Ferrages	St Chamas	2nde Accompagnement SSP en structure	0,5 div	15 él	
SEP P. Mendès France	Vitrolles	2nde Aéro. Méca. Cellules	0,5 div	12 él	
LP René Char	Avignon	2nde Accompagnement SSP à domicile	0,5 div	12 él	
LP René Char	Avignon	2nde Accompagnement SSP en structure	1 div	24 él	
LP René Char	Avignon	2nde Serv. Proximité Vie Locale	0,5 div	12 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	2nde Cuisine	0,5 div	12 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	2nde Commercialisation et serv. Restau.	0,5 div	12 él	
LP Aristide Briand	Orange	2nde Accompagnement SSP à domicile	0,5 div	12 él	
LP Aristide Briand	Orange	2nde Accompagnement SSP en structure	0,5 div	12 él	
LP Aristide Briand	Orange	2nde Serv. Proximité Vie Locale	0,5 div	12 él	
LP Domaine d'Eguilles	Vedène	2nde Maint. Mat. Parcs et Jardins	0,5 div	12 él	
LP Ferdinand Revoul	Valréas	SE Anglais sur 2nde Commercialisation et serv. Restau	(0,5) div	(12) él	Transfo de 0,5 BCP 3 ans traditionnel sur 1

DIPLÔME DE TECHNICIEN Niveau IV

LP La Calade	Marseille	DT Mét. du spectacle opt. Tech. Habillage	0,5 div	12 él	
--------------	-----------	---	---------	-------	--

BREVET DES METIERS D'ART

LP Léonard De Vinci	Marseille	BMA Horlogerie	0,5 div	15 él	
LP Domaine d'Eguilles	Vedène	BMA Graphisme Décor opt. B	0,5 div	15 él	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LP Louis Martin Bret	Manosque	1CAP2 Serv. Brasserie Café	0,5 div	12 él	
LP Sévigné	Gap	1CAP2 Cuisine	0,5 div	12 él	
LP Sévigné	Gap	1CAP2 Restaurant	0,5 div	12 él	
LP Gambetta	Aix en Prov.	1CAP2 Empl. Vente Prod. Equip.	(0,5) div	(15) él	Transfo du CAP réservé
SEP Hôtelier	Marseille	1CAP2 Restaurant	0,5 div	12 él	
LP Bld Leau	Marseille	1CAP1 Esthétique Cosmétique (en 1 an)	(0,5) div	(15) él	Transfo du CAP réservé
LP Mongrand	Port de Bouc	1CAP2 Petite Enfance	0,5 div	12 él	
LP Jean Moulin	Port de Bouc	1CAP2 Réparation Carrosseries	0,5 (1g)	10 él	
LP Jean Moulin	Port de Bouc	1CAP2 Coiffure	0,5 div	12 él	
LP Les Ferrages	St Chamas	1CAP2 Agent Polyvalent Restauration	0,5 div	12 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	1CAP2 Cuisine	0,5 div	12 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	1CAP2 Restaurant	0,5 div	12 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	1CAP2 MVA: Véhic. Indus.	0,5 (1g)	10 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	1CAP2 MVA: Véhic. Part.	0,5 (1g)	10 él	
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	1CAP2 Conduct. Livreur March.	0,5 (2g)	12 él	
LP Ferdinand Revoul	Valréas	1CAP2 Pâtissier	0,5 div	12 él	

3ème DP6

LP Adam De Craponne	Salon	3ème DP6	1 div	24 él	
---------------------	-------	----------	-------	-------	--

UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

LP Emile Zola	Aix en Prov.	ULIS	1 div	10 él	
---------------	--------------	------	-------	-------	--

FERMETURE DE FORMATIONS
BAC PROFESSIONNEL 3 ANS

LP Beau de Rochas	Digne	2nde Maint. Mat. Opt. B: TP	div (-8) él	Changt dominante Baisse capacités
LP Beau de Rochas	Digne	2nde Comptabilité	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP Paul Héraud	Gap	2nde Tech. Et. Bât. Opt. B Etud. Eco.	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP Emile Zola	Aix en Prov.	2nde Comptabilité	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP L'étoile	Gardanne	2nde Comptabilité	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP L'étoile	Gardanne	2nde Secrétariat	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
SEP La Méditerranée	La Ciotat	2nde Elect. E. Equip. Comm.	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP J-B Brochier	Marseille	2nde Comptabilité	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP La Calade	Marseille	2nde Secrétariat	-0,5 div -12 él	Baisse capacités
LP Colbert	Marseille	2nde Secrétariat	-0,5 div -12 él	Baisse capacités
LP Colbert	Marseille	2nde Comptabilité	-0,5 div -12 él	Baisse capacités
LP Blaise Pascal	Marseille	2nde Secrétariat	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP La Viste	Marseille	2nde Comptabilité	-0,5 div -12 él	Baisse capacités
LP Mongrand	Port de Bouc	2nde Comptabilité	-0,5 div -12 él	Baisse capacités
LP Jean Moulin	Port de Bouc	2nde Réparation Carrosseries	div -6 él	Baisse capacités
LP Adam De Craponne	Salon	2nde Comptabilité	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP Les Ferrages	St Chamas	2nde Comptabilité	-0,5 div -15 él	Baisse capacités
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	2nde MVA: Véhic. Indust.	div -10 él	Baisse capacités
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	2nde MVA: Véhic. Part.	div -10 él	Baisse capacités
LP Domaine d'Eguilles	Vedène	2nde Maint. Mat. Opt. B: TP	div -8 él	Baisse capacités
LP Ferdinand Revoul	Valréas	2nde Comptabilité	-0,5 div -12 él	Baisse capacités

BAC PROFESSIONNEL 2 ANS

LP Aristide Briand	Orange	1ère pro Serv. Proximité Vie Locale	-0,5 div -12 él	Baisse capacités (sur 1 div: fermeture 0,5 et transfo 0,5 en 1ère pro 3 ans)
--------------------	--------	-------------------------------------	-----------------	--

BEP

LP Beau de Rochas	Digne	2nde Carr. Sanit. Soc.	-2 div -60 él	
LP Louis Martin Bret	Manosque	2nde Métiers Restauration	-1 div -24 él	
LP Louis Martin Bret	Manosque	2nde Métiers Restauration	-0,5 div -12 él	
SEP Paul Arène	Sisteron	2nde Métiers Restauration	-1 div -24 él	
LP Sévigné	Gap	2nde Métiers Restauration	-1 div -24 él	
LP Sévigné	Gap	2nde Métiers Restauration	-1 div -24 él	
LP Sévigné	Gap	2nde Carr. Sanit. Soc.	-1 div -30 él	
LP Emile Zola	Aix en Prov.	2nde Carr. Sanit. Soc.	-1 div -30 él	
LP Perdiguier	Arles	2nde Métiers Restauration	-2 div -48 él	
LP L'étoile	Gardanne	2nde Carr. Sanit. Soc.	-2 div -60 él	
SEP La Méditerranée	La Ciotat	2nde Métiers Restauration	-1 div -24 él	
LP J-B Brochier	Marseille	2nde Carr. Sanit. Soc.	-2 div -60 él	
SEP Hôtelier	Marseille	2nde Métiers Restauration	-2 div -48 él	
SEP Hôtelier	Marseille	2nde bilangue Restauration (Angl/All)	- 1 div -24 él	
LP Bld Leau	Marseille	2nde Carr. Sanit. Soc.	-1 div -30 él	
LP La Viste	Marseille	2nde Carr. Sanit. Soc.	-2 div -48 él	
LP Mongrand	Port de Bouc	2nde Carr. Sanit. Soc.	- 1 div -24 él	
LP Adam De Craponne	Salon	2nde Carr. Sanit. Soc.	-1 div -30 él	
LP Les Ferrages	St Chamas	2nde Carr. Sanit. Soc.	-1 div -30 él	
LP René Char	Avignon	2nde Carr. Sanit. Soc.	-2 div -48 él	

LP Alexandre Dumas	Cavaillon	2nde Métiers Restauration	- 1 div	-24 él
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	2nde Métiers Restauration	- 1 div	-24 él
LP Aristide Briand	Orange	2nde Carr. Sanit. Soc.	- 1 div	-24 él

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SEP Paul Arène	Sisteron	1CAP2 Couture flou	-0,5 div	-15 él
LP Gambetta	Aix	54CAP1 Empl. Vente Prod. Equip.	(-0,5) div	(-15) él Transfo en CAP traditionnel
LP Jean Moulin	Port de Bouc	54CAP1 MVA Motocycles	-0,5 (-1g)	-10 él
LP Bld Leau	Marseille	54CAP* Esthétique Cosmétique (en 1 an)	(-0,5) div	(-15) él Transfo en CAP traditionnel
LP Alexandre Dumas	Cavaillon	1CAP2 Cond. Rout. March.	-0,5 (-2g)	-12 él
LP Domaine d'Eguilles	Vedène	1CAP2 Maint. Mat. Tract. Mat. Agri.	-0,5 (-1g)	-10 él

3ème DP6

LP Louis Martin Bret	Manosque	3ème DP6	-1 div	-24 él Baisse capacités
LP Blaise Pascal	Marseille	3ème DP6	-1 div	-24 él

MENTION COMPLEMENTAIRE

LP J-B Brochier	Marseille	MC Aide à domicile	-0,5 div	-15 él
LP Aristide Briand	Orange	MC Aide à domicile	-0,5 div	-12 él

**EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS DANS LES LYCEES PROFESSIONNELS
PRIVES SOUS CONTRAT A LA RENTREE 2011**

OUVERTURE DE FORMATIONS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS

LP PR Célony (Aix-en-Provence)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	1 div.	30 él.
	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Domicile	0,5 div.	12 él.
LP PR Sainte Marie (Aix-en-Provence)	2NDPRO Vente	0,5 div.	18 él.
LP PR Vincent de Paul (Avignon)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	0,5 div.	15 él.
LP PR Charlotte Grawitz (Marseille)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	0,5 div.	12 él.
	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Domicile	0,5 div.	12 él.
LP PR Edmond Rostand (Marseille)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	2 div.	60 él.
LP PR La Cadenelle (Marseille)	2NDPRO Cuisine	0,5 div.	12 él.
	2NDPRO Commercialisation et Service en Restauration	0,5 div.	12 él.
LP PR Marie Gasquet (Marseille)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	1,5 div.	45 él.
LP PR Pastré Grande Bastide (Marseille)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	1,5 div.	45 él.
	2NDPRO Cuisine	0,5 div.	12 él.
LP PR Pastré Grande Bastide (Marseille)	2NDPRO Commercialisation et Service en Restauration	0,5 div.	12 él.
	2NDPRO Vente	0,5 div.	18 él.
LP PR Saint Vincent de Paul (Marseille)	2NDPRO Vente	0,5 div.	18 él.
LP PR Henri Leroy (Port St Louis)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	0,5 div.	15 él.
LP PR Le Rocher (Salon-de-Provence)	2NDPRO Esthétique	0,5 div.	15 él.
	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	1 div.	30 él.
LP PR Le Rocher (Salon-de-Provence)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Domicile	1 div.	30 él.
	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	1 div.	30 él.
LP PR Caucadis (Vitrolles)	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Structure	1 div.	30 él.
	2NDPRO Accompngt Soins Services Personne option Domicile	1 div.	24 él.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LP PR Vincent de Paul (Avignon)	1CAP2 Petite Enfance	0,5 div.	15 él.
LP PR Charlotte Grawitz (Marseille)	1CAP2 Cuisine	0,5 div.	12 él.
	1CAP2 Restaurant	0,5 div.	12 él.
LP PR Saint François de Sales (Marseille)	1CAP2 Maintenance des Bâtiments de Collectivité	0,5 div.	12 él.
LP PR Le Rocher (Salon-de-Provence)	1CAP2 Petite Enfance	0,5 div.	15 él.
LP PR Caucadis (Vitrolles)	1CAP2 Petite Enfance	0,5 div.	15 él.

UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

LP PR Charlotte Grawitz (Marseille)	ULIS troubles des fonctions cognitives ou mentales	1 div.	10 él.
-------------------------------------	--	--------	--------

FERMETURE DE FORMATIONS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS

LP PR La Vigie (Marseille)	2NDPRO comptabilité	0,5 div.	15 él.
	2NDPRO secrétariat	0,5 div.	15 él.

BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES

LP PR Célony (Aix-en-Provence)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	2 div.	70 él.
LP PR Vincent de Paul (Avignon)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	2 div.	70 él.
LP PR Edmond Rostand (Marseille)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	2 div.	70 él.
LP PR La Cadenelle (Marseille)	SECBEP Métiers Restauration Hôtellerie	1 div.	35 él.
LP PR Marie Gasquet (Marseille)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	2 div.	70 él.
LP PR Pastré Grande Bastide (Marseille)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	2 div.	70 él.
	SECBEP Métiers Restauration Hôtellerie	1 div.	35 él.
LP PR Henri Leroy (Port St Louis)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	0,5 div.	18 él.
LP PR Le Rocher (Salon-de-Provence)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	3 div.	90 él.
LP PR Caucadis (Vitrolles)	SECBEP Carrières Sanitaires et Sociales	2 div.	70 él.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LP PR Sacré Cœur (Digne)	1CAP2 Agent Entreposage et Messagerie	0,5 div.	15 él.
	1CAP1 Agent Polyvalent de Restauration	1 div.	20 él.
LP PR La Vigie (Marseille)	1CAP2 Cuisine	0,5 div.	12 él.
	1CAP2 Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	1 div.	30 él.

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/11-534-519 du 04/07/2011

INDEMNISATION DES FRAIS DE REPAS DANS LE CADRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT TEMPORAIRES ET MISE EN ŒUVRE DANS L'APPLICATION DT

Références : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 - Arrêté du 3 juin 2010

Destinataires : Tous personnels de l'Académie concernés par un déplacement à la charge du Rectorat (hors formation, hors examens et concours)

Affaire suivie par : Mme GINAS - Tel : 04 42 91 72 74

L'article 3 de l'arrêté visé en objet a rétabli, par dérogation à l'arrêté du 3 juillet 2006, le principe du remboursement des frais de repas à demi-taux lorsque le repas est pris dans un restaurant administratif ou assimilé, et ce pour une période de 5 ans.

Cette modification réglementaire a déjà été portée à la connaissance des personnels dans les notes de procédure publiées au B.A spécial **FRAIS DE DEPLACEMENT** n° 233 du 8 novembre 2010. La mise en œuvre de cette mesure a cependant été rendue malaisée du fait que l'application DT n'a pas intégré immédiatement le correctif nécessaire.

Cette lacune est désormais réparée et je vous demande donc dorénavant la plus grande précision dans la saisie de vos frais de déplacement.

1) S'agissant des **missions consécutives à une convocation de l'administration centrale ou des services du Rectorat** (*OM en métropole*), l'application génère systématiquement l'affichage des repas à taux plein (*Générer les étapes*) et il convient de saisir dans le pavé FRAIS PREVISIONNELS le nombre de repas gratuits ou pris dans un restaurant administratif pour corriger le calcul initial.

2) S'agissant des **missions académiques** assurées par les conseillers techniques rattachés au Rectorat et leurs équipes, qui disposent d'un Ordre de Mission Permanent, l'icône « Repas » du pavé FRAIS PREVISIONNELS de l' *OM personnels itinérants* permet désormais de sélectionner le type de repas pris à titre onéreux, objet de la demande d'indemnisation : *DRB* pour le déjeuner en restaurant administratif, *RIA* pour le repas en restaurant privé. Il est possible de renseigner les 2 types de repas, par saisies successives, si cela s'avère nécessaire.

3) Pour lever toute ambiguïté et tenir compte, malgré les améliorations apportées, de la complexité relative de la saisie dans l'application DT, je vous demande désormais de **bien vouloir** - quel que soit le type de mission, mais uniquement lorsque le repas payant a été pris dans un restaurant privé - **conserver vos justificatifs de dépense et les joindre à toute demande de remboursement d'un repas à taux plein. A défaut, l'indemnité sera systématiquement servie à demi-taux.**

Je rappelle que le montant réel des frais engagés ne joue pas sur le montant du remboursement, qui conserve un caractère **forfaitaire**.

NB : **Les personnels en service partagé ou en rattachement administratif** doivent saisir quant à eux tous les repas ouvrant droit dans la catégorie DRB (demi-taux) et sont donc dispensés de justificatifs (art 1 et 2 de l'arrêté du 3 juin 2010).

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/11-534-95 du 04/07/2011

APPEL A CANDIDATURE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

Un poste de chargé de mission d'ingénierie de formation est à pourvoir au SAF (DAFIP) pour l'année scolaire 2011–2012.

Le poste est placé sous la responsabilité du Délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique.

La mission porte essentiellement sur :

- **Relation avec les prescripteurs : appui à la mise en œuvre et au suivi des actions disciplinaires et transversales**
- **Relation avec les opérateurs de formation**
- **La mission s'exerce au sein du pôle « enseignants et CPE » formation initiale, statutaire et continue.**

Nature du poste : personnel de catégorie A (enseignant)

Profil du poste :

Sens de l'organisation

Disponibilité, réactivité, mobilité

Compétences en matière de communication

Aptitude au travail en équipe

Capacité à inscrire son action dans le cadre des priorités académiques

Bonne connaissance du système éducatif

Maîtrise de l'outil informatique (courrier électronique, logiciels Word et Excel, internet)

Une décharge de service correspondant à un ETP qui pourra être scindée en 2 x ½ ETP en fonction des contraintes de service est affectée à cette mission.

Les candidats adresseront une lettre de motivation et leur CV par la voie hiérarchique **pour le lundi 11 juillet 2011, délai de rigueur**, par fax au 04 42 93 88 98, ou par courrier à l'adresse suivante :

SAF

Rectorat d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye

13 621 Aix en Provence Cedex 1

Je vous demande de bien vouloir transmettre ce courrier à tous les personnels enseignants de votre établissement.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille